



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Enregistré le 25/07/2023
AGR23/0481

**MADAME VALERIE RENET
PRESIDENTE
CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES OCCITANIE
500 AVENUE DES ETATS DU
LANGUEDOC
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

Montpellier le 25 juillet 2023

VOS RÉF : DGR23 / 0902
NOS RÉF : IGS-OGR/ /RM/GL

OBJET : Réponse au Rapport d'Observations Définitives de la CRC Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte « Aéroport Béziers Cap d'Agde – Hérault Occitanie » pour les exercices 2017 et suivants

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec attention des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte « Aéroport Béziers Cap d'Agde Hérault – Occitanie ».

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir choisi de transmettre ce rapport à la Région, qui est certes membre statutaire minoritaire (10,71% des contributions) au sein du Syndicat Mixte, mais qui en ayant décidé d'intégrer cette structure en 2018, considère très clairement que la plateforme aéroportuaire Béziers – Cap d'Agde a toute sa légitimité au sein du réseau aéroportuaire régional, et s'inscrit pleinement dans la stratégie aéroportuaire bâtie depuis 2016 par la Région Occitanie. Le fait pour la Chambre de transmettre ce rapport à la Région le reconnaît.

Cette stratégie régionale aéroportuaire « *d'ores et déjà clairement définie* » (selon les termes de la Chambre dans son enquête sur le maillage aéroportuaire régional réalisée directement auprès de la Région) s'appuie en effet sur trois piliers :

- Le désenclavement des territoires
- L'ouverture de la région sur le monde
- Le développement économique et touristique

S'il est indiscutable, comme l'indique la Chambre, que l'aéroport de Béziers Cap d'Agde se situe dans une zone d'attraction marquée par une forte couverture aéroportuaire (5 autres aéroports dans un rayon de 100 km), c'est bien ce dernier pilier qui légitime son existence, et en particulier le développement touristique du littoral languedocien, autour notamment du Cap d'Agde (jusqu'à 300 000 personnes au pic estival de fréquentation, avec une capacité d'accueil de 15 millions de nuitées).

De fait, la Chambre a bien noté que cette plateforme est « *un aéroport d'import qui concerne principalement les touristes d'Europe du Nord* », soit environ 75% du trafic annuel qui oscille, hors période exceptionnelle de crise sanitaire, aux alentours de 250 000 passagers par an.

Je note à ce sujet qu'avec 220 000 passagers en 2022 (contre 55 000 en 2020 et 94 000 en 2021), la fréquentation moyenne des trois années 2017-2019 antérieures à la crise sanitaire (245 000 passagers) est quasiment retrouvée, et cette tendance favorable se confirme en 2023.

Je souligne donc l'importance des retombées économiques liées à cette plateforme aéroportuaire, ce qui a justifié la réalisation, en 2016 et 2019, d'études réalisées par le cabinet BIPE-BDO à la demande de la Région, qui ont indiqué que l'aéroport Béziers-Cap d'Agde générerait 35 M€ de PIB en Occitanie pour 600 emplois (ETP) dont 100 pour le seul aéroport. Cette estimation est parfaitement étayée par une méthodologie internationalement reconnue, et elle est moins « optimiste » que d'autres études allant jusqu'à estimer ces retombées à 65 M€. Elle me paraît donc parfaitement crédible.

L'importance de ces retombées économiques et des emplois créés justifie donc l'existence d'un financement sur fonds publics (0,4 M€ en moyenne par an sur la période 2018-2021 pour la Région) du déficit d'exploitation structurel de l'aéroport, qui a bien été relevée par la Chambre. Ce constat est commun à l'ensemble des plateformes aéroportuaires européennes de moins de 700 000 à 1 000 000 passagers, et inhérent à leur modèle économique actuel. Sur ce point, je me permets de vous rappeler ce que j'avais écrit à la Chambre en avril 2023 en réponse au contrôle de la SPLAR, SPL régionale qui exploite les aéroports de Perpignan, Carcassonne et Tarbes-Lourdes :

« Si la Chambre reconnaît qu'il est totalement illusoire de faire bouger les lignes tant que les aides publiques aux aéroports existeront, elle rappelle que la fin de ces aides publiques aux aéroports est annoncée par les lignes directrices de la Commission européenne le 3 avril 2024. Nous verrons bien si cela sera suivi d'effet. Mais la différence avec la situation actuelle, c'est que si cela devait être le cas, alors les compagnies aériennes devront s'adapter à des nouvelles règles de marché, et là – forcément – augmenter le prix des billets. Et in fine, ce sera la réaction du consommateur qui fera office de « juge de paix ».

De même, s'agissant du constat de la Chambre – également indiscutable – « *d'une activité étroitement dépendante d'une compagnie aérienne à bas coût qui bénéficie de conditions financières très avantageuses* », je rappelle ce que je vous avais également écrit :

« Un système où, malheureusement, ce sont les compagnies aériennes qui fixent le marché, avec trop souvent des méthodes ultralibérales – que je ne partage certainement pas – de dumping tarifaire, fiscal voire social. Les échanges, l'ouverture au monde, l'impact indéniable du trafic aérien sur le développement économique et touristique du territoire régional, la synergie particulière en Occitanie entre l'activité aéroportuaire et l'industrie aéronautique, et l'aménagement équilibré du territoire sont autant de motifs qui justifient le soutien régional à ces plateformes aéroportuaires. Mais, c'est vrai, celui-ci s'inscrit dans un système à bien des égards critiquables, et j'espère – car ce rapport de la CRC Occitanie participe d'une enquête nationale de la Cour des Comptes – que ce travail pourra contribuer à le faire positivement évoluer, sans stigmatiser telle ou telle plateforme par rapport à une autre. »

Concernant les différentes observations de la Chambre relatives à la gestion du Syndicat Mixte, il ne m'appartient évidemment pas d'y répondre. Néanmoins, mes services et moi-même avons particulièrement noté les points suivants, et en tant que membre statutaire du Syndicat Mixte, la Région sera vigilante à ce que celui-ci apporte les améliorations nécessaires, comme il s'y est engagé :

- La nécessité d'appliquer l'instruction budgétaire M4 à l'exploitation industrielle et commerciale de l'aéroport, sans pour autant que cela remette en cause, pour des motifs d'ordre purement comptables, le mode de financement actuel du Syndicat Mixte.
- L'utilité pour l'information du comité syndical de renforcer le contenu du rapport d'orientations budgétaires, notamment sa dimension pluriannuelle.
- Le renforcement du suivi du patrimoine.

Enfin, j'ai noté les efforts réalisés en matière environnementale par le Syndicat Mixte, qui a rejoint en 2020 le programme « Engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement » (EASEE) de réduction des émissions de CO2 certifié par l'Etat, avec dans un premier temps un objectif de transparence (bilan des émissions GES en septembre 2021) et dans un deuxième temps un objectif de réduction des émissions de CO2. Elle-même très engagée sur ce sujet aux côtés de la SPLAR sur les plateformes aéroportuaires dont elle est propriétaire (en totalité ou en majorité), la Région sera particulièrement attentive à la bonne réalisation du plan d'action de réduction des émissions mis en œuvre par le Syndicat Mixte, et pourra l'appuyer le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Carole DELGA